



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES  
DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l’Ormeau de Pied  
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- :: - :: - :: - :: - ::

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2024

Date de convocation : le 15 Mars 2024  
Nombre de Délégués en exercice : 110  
Nombre de Délégués présents : 61

Secrétaire de séance : M. Michel PELLETIER

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L’EXERCICE 2023

L’AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 28 MARS à 10H30,

Le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s’est réuni en la salle Multipôles – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**, Mesdames et Messieurs les délégués suivants :

Représentants Cantonaux et Villes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d’AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l’ILE D’OLÉRON : M. Bruno GAILLOT ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Michel REMPAULT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; M. Patrick BOUILLON ;
- Canton de PONS : M. Charles PAIN ; M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ST JEAN D’ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Jean-Yves THOMAS ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ; M. Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SAUJON : M. Cyril REMBERT ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ; M. Thierry PILLAUD ; M. Jackie ALBERT ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;

- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Jean-Philippe GUIGNOUARD ; M. Christian BRUNET ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Emmanuel DAUGY ; M. Jean-Jacques GAURIVEAUD ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de SAINTES : M. Ammar BERDAÏ.

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : M. Bruno BESSAGUET ; M. Denis ROUYER ;
- SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO : M. Francis GRELLIER ; M. Gérard PERRIN
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : M. Daniel BOURSIER ; M. Philippe NEAU ;
- CDC du BASSIN DE MARENNES : M. Patrice BROUHARD ; M. François SERVENT ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Philippe GACHET ;
- CDC de GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ; Mme Cécile BIRON ;
- CDC de L'ILE D'OLERON : M. Luc COIFFE ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : M. Philippe CHASSERIEAU ;
- SICN MONGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : M. Jean-Luc BERTRAND.

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS, Mesdames et Messieurs les délégués suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Hervé DE BLEECKER ; M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERS : M. Alain SERIS
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Elisée BRUNET ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. Bruno BLAZE
- Canton de LA JARRIE : M. Fabrice LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Serge LETARD ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ;
- Canton de LAGORD : M. Philippe GUIGNOUARD ; M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLENEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Régis MICHAUD, M. Philippe NERON ; M. Daniel BOURREAU ;
- Canton de MATHA : Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de ROYAN : Mme Roselyne ZELECHOWSKI ; M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Patrick VION ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Mickaël PERE ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ; M. Florian BALAY ;
- Canton de THÉNAC : M. Pierre TUAL ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Jean-Michel RAPITEAU ; M. Johann LÉBOUCQ
- Ville de ROCHEFORT : M. Gérard PONS ; Mme Christèle MORIN ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN.

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Christian PITARD ; M Serge ROY ;
- CDC AUNIS SUD : M. Olivier DENECHAUD ; M. François PELLETIER ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : M. Jean-Claude GRENON ;
- CDC DE L'ILE D'OLERON : M. Patrick GAZEU ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Mme Annie POINOT-RIVIERE ;
- SIVOM du CANTON DE JONZAC : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CESAIRE : M. Aurélien NADAUD ;
- SICN MONGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : M. Jean-Marc PAILLE ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : M. Michel GENOUEL ;
- DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME : M. Gérard PONS.

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical, installés suite au renouvellement des Conseils Municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 Novembre 2021,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 Septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

**Vu** la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique passée entre le Syndicat Départemental de la Voirie et l'Etat, en date du 18 Septembre 2023,

**Ce document unique**, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Après avoir rappelé le Budget Primitif (unique) de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Monsieur Loïc GIRARD cède la présidence de la séance à Monsieur Maurice PERRIER et sort de la salle.

Monsieur Maurice PERRIER propose au Comité de procéder au règlement définitif du Compte Financier Unique 2023 qui comporte des restes à réaliser d'investissements et de fixer comme suit, les résultats des différentes sections :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2022)	Part affectée Investis. suite vote CA 2022	Solde d'exécution 2023	Restes à réaliser au 31.12.2023	Résultats cumulés 2023 (restes à réaliser déduits)	Résultats cumulés 2023 (restes à réaliser non déduits)
<b>Fonctionnement</b>	2 067 052.53 €	-	443 694.22 €	-	2 510 746.75 €	2 510 746.75 €
<b>Investissement</b>	1 970 090.16 €	-	139 948.86 €	- 1 031 500.00 €	1 078 539.02 €	2 110 039.02 €
<b>TOTAL</b>	4 037 142.69 €	-	583 643.08 €	- 1 031 500.00 €	3 589 285.77 €	<b>4 620 785.77 €</b>

Monsieur Maurice PERRIER indique que le service de gestion comptable est en accord avec les résultats identifiés ci-dessus,

Monsieur Maurice PERRIER précise que le Comité Syndical est appelé à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et de gestion.

**Après en avoir délibéré**

**LE COMITE SYNDICAL**

**et à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** d'approuver l'ensemble de la Comptabilité d'Administration soumise à son égard,

**DECLARE** toutes les opérations de l'Exercice 2023 relatives aux sections de Fonctionnement et d'Investissement, définitivement closes et les crédits annulés.

**AR Prefecture**

017-251701827-20240328-2024001D-DE  
Reçu le 04/04/2024

**ARRETE pour 2023, le Compte Financier Unique** du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, pour son budget principal, avec les résultats suivants :

Fonctionnement :	Excédents de <b>2 510 746.75 €</b>
Investissement :	Excédents de <b>2 110 039.02 €</b>

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2023.

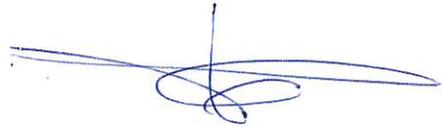
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance



M. Maurice PERRIER



M. Michel PELLETIER

Auteur de l'acte : M. Loïc GIRARD – Président

Date de publication de l'acte sur le site internet de la collectivité :